



Département du CANTAL

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Commune de LAVEISSIERE -

Date : MAI 2012

2.2 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Commune de Laveissière

Mairie
Le Bourg
15300 LAVEISSIERE
TEL : 04 71 20 04 42 FAX : 04 71 20 20 48

SARL CAMPUS DEVELOPPEMENT

49 Rue Montlosier
63000 CLERMONT-FERRAND
TEL : 04 73 42 25 90 - FAX : 04 73 42 25 89
e-mail : faye-campus@wanadoo.fr

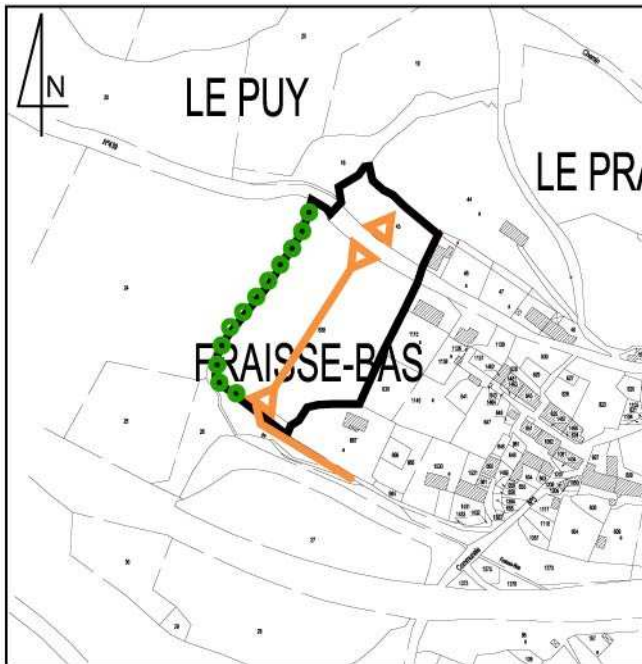




Modifications

Nature

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

FRAISSE BAS



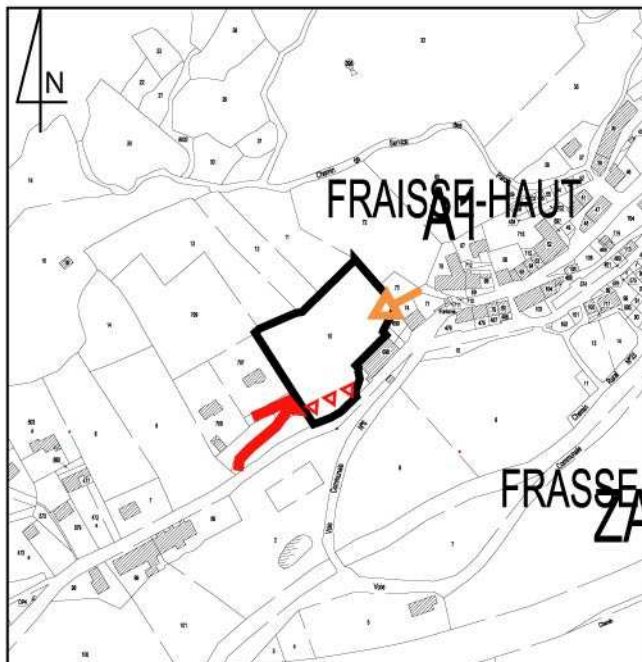
-  Accès à la zone
-  Préservation de la haie bocagère

Ce secteur représente une extension du hameau de Fraisse-Bas.

Le principe de voirie préconisé est de créer, à terme, une liaison Nord Sud, évitant une voie en impasse ou une fermeture des façades des parcelles.

Il convient également de préserver les haies bocagères sur les bords de la zone..

FRAISSE HAUT

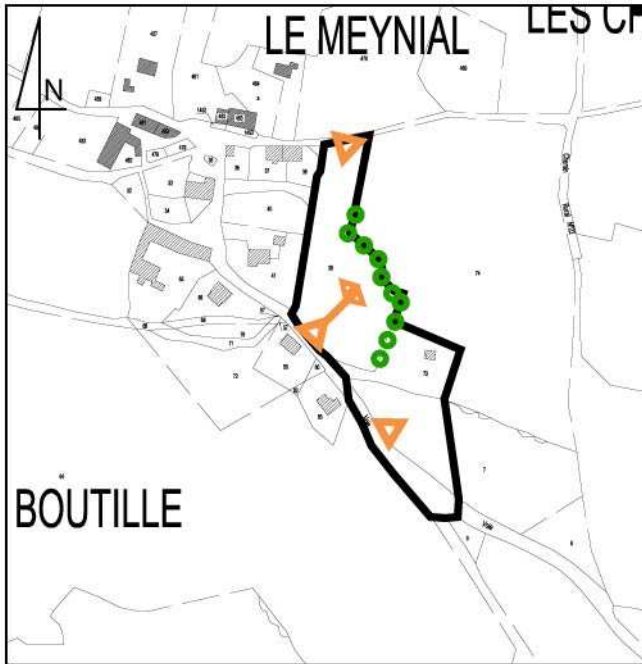




-  Accès à la zone
-  Voie privée
-  Pente trop forte

Ce secteur se trouve entre deux secteurs urbanisés et ne pouvant accéder par la partie basse (topographie trop handicapante techniquement) et par la voie à l'Ouest (voie privée). Cependant, l'accès par la voie privée est possible sous condition d'un accord avec les propriétaires.

L'accès se fera par le hameau de Fraisse-Haut.

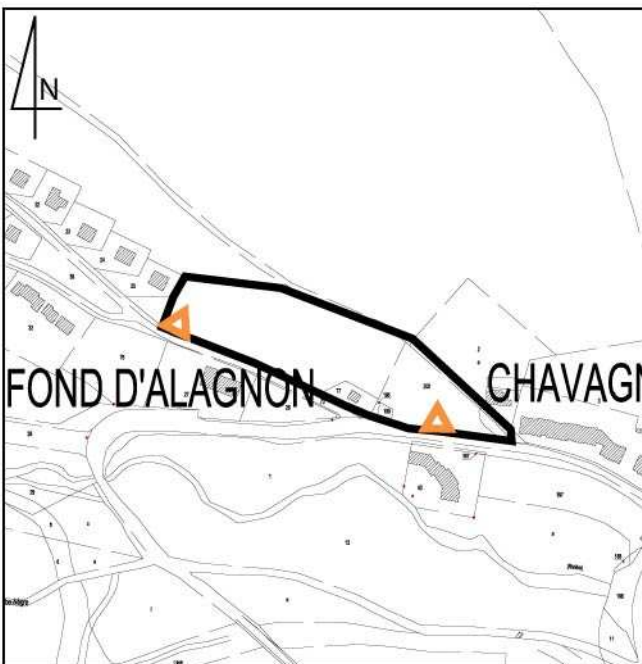
LE MEYNIAL



-  Accès à la zone
-  Préservation de la haie bocagère

Ce secteur se trouve dans la continuité du hameau de Meynial. Déjà existant sur le POS, le principe d'urbanisation est d'essayer de permettre une circulation interne (limitée) et de préserver le caractère bocager du secteur.

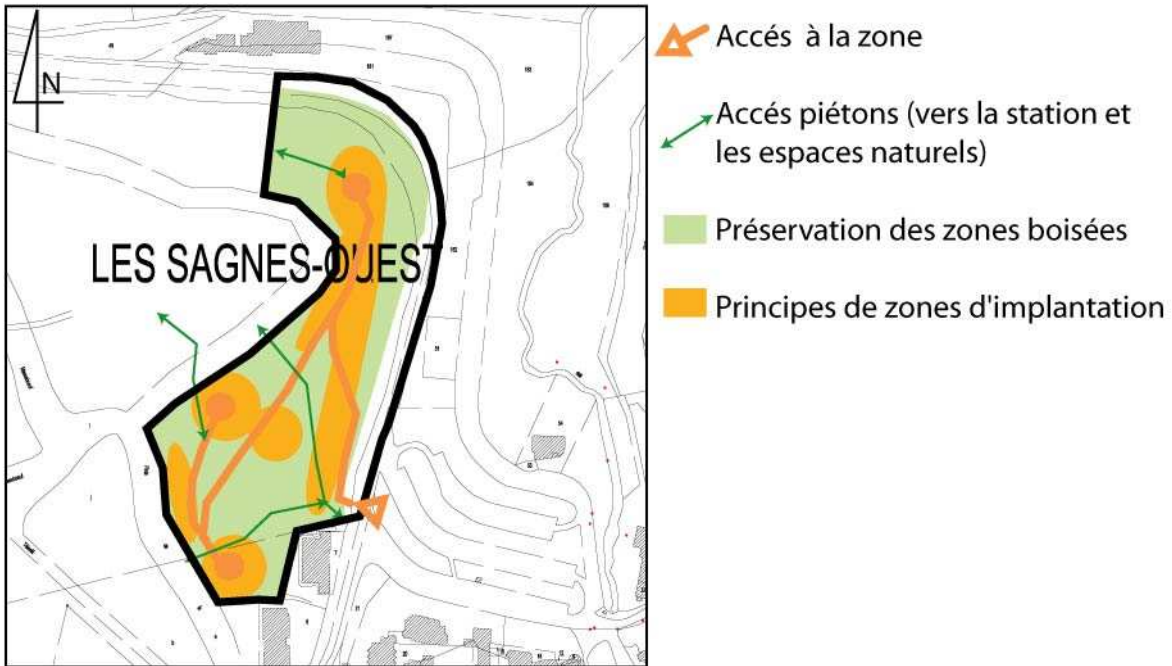
LE FONT D'ALAGNON



-  Accès à la zone

Ce secteur se trouve dans la zone urbanisée de Font d'Alagnon. Déjà existant sur le POS, le principe d'urbanisation est d'essayer de permettre un accès à partir de la voie desservant le Font D'Alagnon.

Commune de Laveissière
LES SAGNES-OUEST



Ce secteur se trouve à proximité de la station de Super Lioran. Elle doit intégrer une philosophie d'intégration de l'urbanisation dans le milieu existant (espace boisée). L'accès se fera à partir de la départementale située en contrebas.

Des accès piétons permettront de rejoindre le cœur de la station ou les pistes de ski ou de randonnée à l'ouest de la zone.